

La sécurité, ça s'entretient !!



Il est parfois plus dangereux de porter des équipements de protection mal entretenus ou défectueux que de ne pas en porter. Les travailleurs se croient protégés alors qu'en réalité ils ne le sont pas.

Sans un entretien régulier, on ne peut assurer l'efficacité des équipements de protection. Cet entretien devrait comprendre l'inspection, le soin, le nettoyage, la réparation et le rangement adéquat.

La vérification du matériel avant et après utilisation peut éviter bien des désagréments !

Comme tout matériel, les équipements de protection individuelle (EPI) sont susceptibles d'être heurtés, abîmés, dégradés, souillés, etc. Ils s'usent aussi en fonction de la durée du port et des conditions d'environnement.

Ils doivent donc être régulièrement entretenus et vérifiés.



Quelques conseils :

- Stockez votre matériel à l'abri du soleil (pas de casque sur le tableau de bord de la camionnette...). Les rayons du soleil altèrent les propriétés de la matière synthétique protectrice. Casque décoloré → casque à remplacer !
- Nettoyez vos EPI régulièrement à l'aide d'un chiffon humide afin de vérifier s'il n'y a pas de fissures ou de trous.
- Entretenez vos chaussures à l'aide de graisse afin de les assouplir, les imperméabiliser et d'éviter que le cuir ne se déchire en séchant.

- Lorsque vos gants sont déchirés, remplacez-les immédiatement. Des gants abimés n'offrent plus la protection souhaitée. De plus, ils peuvent s'accrocher plus facilement à des pièces mobiles. Si c'est possible, conservez une ou deux paires de gants de rechange dans la camionnette.
- Vérifiez régulièrement l'état de votre pantalon anti-coupures. S'il est abimé, les fibres intérieures ont perdu leur résistance...et la protection n'est plus assurée
- Les EPI utilisés pour l'utilisation des pesticides doivent être choisis en fonction de leur résistance à ces produits et ne peuvent pas avoir d'autres utilisations.
Si de la corrosion apparait sur le matériel, on peut en déduire qu'il est plus que temps d'en changer. Comme illustré sur la photo ci-joint
- ...



Les casques, chaussures, cartouches... risquent de se détériorer s'ils sont stockés trop longtemps avant utilisation.

Dans le cas où un EPI cède pendant le travail, il faut en informer directement son supérieur et le remplacer immédiatement.